

RAPPORT N° 95/3-06
au Conseil Municipal

OBJET

REGIE ABATTOIR
COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL (EXERCICE 1994)

Depuis 1988, l'Abattoir Municipal de Saint-Denis, est géré sous forme de régie à autonomie financière. De ce fait, l'établissement dispose d'un budget spécifique (annexé à celui de la Commune) dont la réalisation est constatée au travers :

- du Compte Administratif pour ce qui est de l'Ordonnateur,
- du Compte de Gestion pour ce qui est du Comptable.

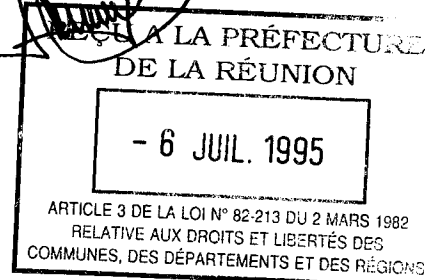
Il ressort de la comptabilité du Receveur Municipal que l'exécution du Budget 1994 de la Régie Abattoir fait apparaître (compte tenu des résultats antérieurs) un **excédent cumulé de clôture** d'un montant de **861 716,97 F.**

Soit un **excédent d'Investissement de 972 487,94 F ;**
et un **déficit de Fonctionnement de 110 770,97 F.**

Ces résultats étant conformes à ceux issus du Compte Administratif, il vous est donc demandé d'approuver le Compte de Gestion de la Régie Abattoir pour l'exercice 1994.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
Michel TAMAYA



**DELIBERATION N° 95/3-06
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 30 juin 1995**

OBJET

**REGIE ABATTOIR
COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL (EXERCICE 1994)**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT n° 95/3-06 du Maire, présenté par Monsieur Dominique RIVIERE, 10ème Adjoint.

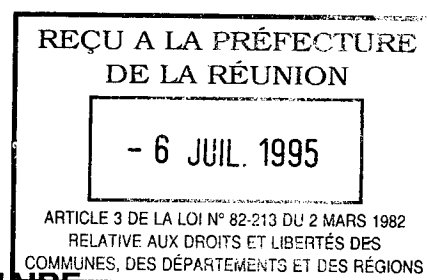
**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE
(11 abstentions dont 1 vote par procuration)**

ARTICLE UNIQUE

Approuve le compte de gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 1993 de la Régie Abattoir qui laisse apparaître un excédent cumulé de clôture de **861 716,97 F.**

Soit un excédent d'Investissement de **972 487,94 F ;**
et un déficit de Fonctionnement de **110 770,97 F.**

Pour extrait certifié conforme
Fait à Saint-Denis, le 6 JUIL. 1995



LE MAIRE
Michel TAMAYA